



## Note de service

---

**Date :** Le 8 décembre 2010

**À l'attention de :** Fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement;  
fournisseurs de cours menant à une qualification additionnelle;  
Ontario Association of Deans of Education;  
doyennes et doyens, facultés d'éducation;  
registraires, facultés d'éducation;  
directrices et directeurs de l'éducation;  
surintendantes et surintendants, ressources humaines;  
secrétaires, administrations scolaires;  
directrices et directeurs d'organismes d'éducation;  
ministère de l'Éducation, y compris les bureaux de district;  
organismes regroupant des directions d'école et des agents de supervision;  
secrétaires généraux, FEO et organismes apparentés;  
COEQ et la FEESO – certification;  
membres de l'Ordre

**De la part de :** Michael Salvatori, EAO, Registraire et chef de la direction

**Objet :** **Nouvelle qualification additionnelle de spécialiste,  
Jardin d'enfants en trois parties**

---

La présente a pour but de vous informer sur les détails du nouveau programme de spécialiste en trois parties menant à la qualification additionnelle Jardin d'enfants. Nous savons que plusieurs membres de l'Ordre attendent avec impatience cette nouvelle qualification additionnelle en trois parties, car ils participent à l'initiative d'apprentissage de la petite enfance. Vous trouverez ci-dessous des renseignements importants qui s'y rattachent.

Cette nouvelle qualification additionnelle représente l'un des nombreux changements et ajouts apportés au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner et au Règlement sur l'agrément qui touchent les fournisseurs de programmes de formation en enseignement agréés et les membres de l'Ordre. Le règlement révisé est entré en vigueur le 20 mai 2010; les nouvelles dispositions

sont intégrées graduellement. L'Ordre prévoit commencer le processus d'élaboration des nouvelles lignes directrices en trois parties de l'annexe D à la fin novembre 2010. Une première ébauche des lignes directrices sera envoyée aux fournisseurs au début de janvier. Une fois examinées par le comité d'agrément, les lignes directrices seront affichées dans le site web en mars. Les lignes directrices finales seront disponibles au printemps. Nous nous réjouissons à l'idée d'obtenir vos commentaires sur cette nouvelle qualification additionnelle.

À compter du 31 mars 2011, la nouvelle qualification additionnelle Jardin d'enfants passe d'un cours en une partie de l'annexe C à un cours en trois parties de l'annexe D. (Référence : Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, article 26). Le cours actuel Jardin d'enfants en une partie de l'annexe C sera supprimé le 30 septembre 2011.

Les titulaires de la qualification additionnelle de l'annexe C peuvent s'inscrire directement à la 2<sup>e</sup> partie du nouveau cours en trois parties menant à la qualification additionnelle Jardin d'enfants. Compte tenu de l'importance donnée à l'apprentissage de la petite enfance en Ontario, les participants devraient détenir de l'expérience en enseignement et/ou la qualification additionnelle de base Enseignement au cycle primaire. Un participant à la 1<sup>re</sup> partie de la nouvelle qualification Jardin d'enfants de l'annexe D devra détenir une qualification additionnelle ou une qualification additionnelle de base au cycle primaire.

Les participants qui termineront la qualification additionnelle Jardin d'enfants de l'annexe C avant le 30 septembre 2011 posséderont la 1<sup>re</sup> partie de la qualification de l'annexe D, c'est-à-dire qu'ils pourront s'inscrire à la 2<sup>e</sup> partie.

Par ailleurs, les participants qui s'inscrivent à la 1<sup>re</sup> partie de Jardin d'enfants de l'annexe D doivent posséder une qualification au cycle primaire.

Vous pouvez consulter le nouveau règlement en ligne à [www.oceo.ca](http://www.oceo.ca) → À propos de l'Ordre → Législation relative à l'éducation → Règlement sur les qualifications requises pour enseigner.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec M<sup>me</sup> Michelle Longlade, EAO, directrice de la Division des normes d'exercice et de l'agrément, au 416-961-8800, poste 870, ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222, poste 870.

Je vous remercie de votre collaboration.

A handwritten signature in blue ink that reads "M. Salvatori". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Le registraire et chef de la direction,

Michael Salvatori, EAO

MS/CM/ab/pol